

# COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

---

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017**

Le vingt-sept septembre deux mille dix-sept, à dix-huit heure trente, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS, Maire.

**Présents :** Mme GALLOIS, Mme CRINON, Mme GERARD, Mme LESAGE, Mr BREUIL, Mr FOURNAISE, Mr LONGIERAS, Mr CHAPUT

**Représentées :** Mr BONY

**Absents :** Mlle GAMEIRO COSTA, Mme HOSSE

**Secrétaire de séance :** Mme CRINON

Le Procès-verbal, de la précédente réunion est lu et est signé à l'unanimité des présents et représentés.

### **Ordre du jour :**

- \* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 Juin 2017
- \* Demande de subvention de l'association «1,2, 3 SOLEIL»
- \* Décision à prendre sur le partenariat entre la commune et l'association « les arts en boules»
- \* Ratification de l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/71 du 18/08/2017 portant projet de périmètre d'un syndicat issu de la fusion du «syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence», du «syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances» et du «syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine».
- \* Point sur la gestion du «Foyer Rural de SAINT-HILLIERS» et remise en cause de la subvention 2017, objet de la délibération 2017/26 du 11 avril 2017
- \* Questions diverses

### **Demande de subvention de l'association «1,2,3 SOLEIL »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés la de reporter cette délibération à un prochain conseil municipal

### **Décision à prendre sur le partenariat entre la commune et l'association «les arts en boules»**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des actions menées par l'association «les arts en boules» durant cette année et leurs projets pour la saison prochaine.

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré par :

8 Votes pour

1 Abstention

Décide de ne pas reconduire le partenariat avec l'association « les arts en boules»

**Ratification de l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/71 du 18/08/2017 portant projet de périmètre d'un syndicat issu de la fusion du «syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence», du «syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances» et du «syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine».**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/71 du 18/08/2017 portant projet de périmètre d'un syndicat issu de la fusion du «syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence», du «syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances» et du «syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de ratifier cet arrêté préfectorale

**Point sur la gestion du «Foyer Rural de SAINT-HILLIERS» et remise en cause de la subvention 2017, objet de la délibération 2017/26 du 11 avril 2017**

Madame le Maire fait part à l'assemblée du rapport financier du «foyer rural de SAINT-HILLIERS» pour l'exercice 2016-2017 et du rendez-vous avec son président et sa trésorière, qui fait suite aux difficultés à avoir connaissances des pièces comptables de l'association.

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de suspendre le versement de la subvention jusqu'à l'obtention de la totalité des pièces comptables et son analyse.

**Questions diverses**

Madame le Maire clos la séance à dix-neuf heure trente.

Vu, le 27 septembre 2017  
Le Maire, Catherine GALLOIS

